

# FORMATION AIPR

## Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux

### Module encadrant

### 1 Jour - Présentiel



*À l'issue de la formation, les participants seront en mesure de connaître et appliquer l'ensemble des éléments normatifs relatifs à la réforme anti-endommagement, en application de l'arrêté du 22-12-2015 relatif au contrôle des compétences des personnes intervenant dans les travaux à proximité des réseaux.*

**Référence** : SPE-AIPR-ENCA-1J-P

**Durée** : 7h (1j) **Modalité** : Formation présentielle

**Tarif** : nous consulter

**Délai d'accès** : 5 semaines

**Effectif maximal** : 10 participants

### Profil des apprenant(e)s

- Salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux)
- Formation & handicap : contacter notre référent handicap PREVAT pour les modalités d'adaptation du parcours de formation au 04 78 59 06 38

### Prérequis

- **Aucun**

### Objectifs pédagogiques

- Appréhender la réglementation liée à la réforme anti-endommagement
- Se situer parmi les différents acteurs (opérateurs, encadrants et concepteurs) et leur rôle
- Identifier les différents réseaux (électricité, gaz, eaux potable, eaux usées, télécommunication, etc...)
- Assurer l'encadrement et la sécurité lors de travaux proximité de réseaux
- Identifier les risques et adapter leur méthode de travail en fonction des risques encourus

## Contenu de la formation

- APPORT THEORIQUE :
  - La réglementation DT - DICT - Principaux points de repères
  - La réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
  - Les types de réseaux concernés (les cas de dispense)
  - Les techniques de travaux
  - Cas particulier des travaux urgents
  - La reconnaissance sur le terrain pour la préparation d'une intervention à proximité de réseaux
  - Les sanctions en cas de dommage, d'arrêt de chantier...
- EXAMEN QCM :
  - Examen de compétences par QCM AIPR

## Organisation de la formation

### Equipe pédagogique

Intervenant.e spécialisé.e en AIPR. PREVAT centre d'examen QCM IPR n° : centre1192

### Ressources techniques et pédagogiques

- Exposés théoriques / Etude de cas concrets / Quizz en salle
- **LOGISTIQUE : Venir avec son nécessaire de prise de note et sa pièce d'identité (obligatoire pour passage de l'examen)**
- **EN INTRA : mise à disposition d'une salle dédiée à la formation avec espace de projection**
- **Avoir une bonne compréhension orale et écrite de la langue française (si besoin, interprète possible sur demande / devis)**

### Suivi de l'exécution et évaluation des résultats

- Feuille de présence / Formulaire individuel d'évaluation de fin de formation
- Questions orales ou écrites / Mises en situation
- Plateforme d'examen QCM AIPR V2 : <http://qcm-aipr.din.developpement-durable.gouv.fr/examen.html>
- Score minimal pour réussir l'examen « encadrant » : 48 points (le score maximal possible étant de 80 points) sur 40 questions
- Si réussite : Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux (application de l'article R. 554-31 du code de l'environnement et des articles 21 et 22 de son arrêté d'application du 15 février 2012 modifié)
- Si échec : certificat de réalisation

